



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE  
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

**n°** 2021-P137

**Au** Conseil d'administration

**Pour :** DÉCISION

**Date** 2021-06-23

### Sujet/titre

Stratégie de développement durable, Rapport annuel 2020-2021, Commission de la capitale nationale (CCN)

### Sommaire

- Au 31 mars 2021, les travaux de la CCN avaient progressé relativement à 33 des 36 actions et à 68 des 76 indicateurs de sa Stratégie de développement durable 2018-2023.
- En ce qui concerne 18 des 76 indicateurs, les travaux ont commencé, mais des obstacles ont surgi qui ont nécessité une prolongation du délai d'achèvement du projet ou qui rendront difficile l'atteinte de la cible.
- Les travaux n'ont pas encore été entrepris relativement à 8 des 76 indicateurs.
- Le 1<sup>er</sup> décembre 2020, la CCN est devenue une entité désignée en vertu de la *Loi fédérale sur le développement durable*. À ce titre, à compter de 2023, la CCN devra contribuer à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) et rendre compte des progrès réalisés à cet égard.
- Le Rapport annuel de la Stratégie de développement durable indique les changements apportés pour que la mise en œuvre de la stratégie de la CCN soit en harmonie avec la Stratégie fédérale de développement durable et la Stratégie pour un gouvernement vert.

### Aperçu du risque

- Certaines actions seront réalisées avec un certain retard par rapport à l'échéancier prévu.
- La mise en œuvre de certains principes et actions conformes à la SFDD engendrera des coûts supplémentaires pour les projets, les programmes et les opérations.
- Des obligations à moyen et long terme seront créées si la CCN n'intègre pas les mesures d'atténuation et d'adaptation climatiques à la gestion de son portefeuille immobilier, de ses projets et de ses plans.

### Recommandation

- Que le rapport annuel de la Stratégie de développement durable 2020-2021 (annexe 1) soit approuvé.

**Soumis par :**

Kalen Anderson, vice-présidente, Direction de l'aménagement de la capitale  
Nom



Signature

## 1. Priorités stratégiques

- Le [Plan de la capitale du Canada 2017-2067](#) comporte trois orientations stratégiques, toutes liées au développement durable : une capitale riche de sens, une capitale pittoresque et naturelle, et une capitale dynamique et branchée.
- Pour la période de planification de 2021-2022 à 2025-2026, les orientations stratégiques suivantes, qui sont toutes liées à la Stratégie de développement durable, guideront la CCN dans l'exécution de son mandat :
  - Favoriser l'établissement d'une région de la capitale nationale accueillante et riche de sens ayant une importance nationale représentative de tous les Canadiens, y compris les peuples autochtones, et de tous les ordres de gouvernement;
  - Veiller à ce que la région de la capitale nationale ait un cachet pittoresque et naturel par la conservation et la mise en valeur des biens naturels, des paysages culturels et du patrimoine bâti dont la CCN assure l'intendance;
  - Contribuer à l'évolution d'une région de la capitale nationale dynamique, branchée et durable qui soit une source d'inspiration pour les Canadiens, par l'aménagement, le développement et l'amélioration des actifs de la CCN.
- La CCN centrera ses efforts sur six priorités au cours de la période de planification. L'une d'entre elles est de montrer la voie à suivre dans la création d'une région de la capitale nationale résiliente et durable sur le plan de l'environnement, et assurer de manière exemplaire l'intendance des terrains et des actifs fédéraux.
- La [Stratégie fédérale de développement durable](#) (SFDD) est le principal véhicule du gouvernement du Canada pour la planification et la production de rapports en matière de développement durable. Elle définit les priorités en matière de développement durable, établit des objectifs et des cibles, et détermine les mesures à prendre pour les atteindre. La CCN est maintenant assujettie à la *Loi fédérale sur le développement durable* (voir la section 3).
- La [Stratégie pour un gouvernement vert](#), dirigée par le Centre pour un gouvernement vert du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, vise à faire du Canada un chef de file mondial en matière d'activités gouvernementales à faible émission de carbone, résilientes et écologiques.

## 2. Autorité

Article 3.2.1 des règlements administratifs de la CCN

## 3. Contexte

- La [Stratégie de développement durable 2018-2023](#) a été harmonisée avec la Stratégie fédérale de développement durable 2019-2022. La SFDD énonce les priorités du gouvernement du Canada en matière de développement durable et décrit comment le Canada soutiendra les Objectifs de développement durable axés sur l'environnement du Programme de développement durable 2030 des Nations Unies.
- Le 1<sup>er</sup> décembre 2020, la CCN est devenue assujettie à la *Loi fédérale sur le développement durable*. À ce titre, la CCN doit élaborer une nouvelle stratégie de développement durable d'ici 2023, qui sera entièrement en harmonie avec la SFDD

2022-2026, et elle doit rendre compte annuellement des progrès au Parlement. La stratégie actuelle restera en place jusqu'en 2023.

- Le Rapport annuel 2020-2021 de la Stratégie de développement durable décrit les progrès réalisés en ce qui concerne les 36 actions et les 76 indicateurs de la stratégie et indique où des changements sont apportés pour que la mise en œuvre de la stratégie actuelle soit davantage en harmonie avec la SFDD et la Stratégie pour un gouvernement vert.
- Pour s'harmoniser avec les stratégies fédérales, la CCN réorientera la mise en œuvre de certaines de ses actions (dans le cadre de l'objectif 2 : un gouvernement à faible émission de carbone) vers l'établissement d'un plan de carboneutralité et de résilience au climat pour son portefeuille immobilier qui établira un plan pour atteindre des opérations à carbone zéro d'ici 2050.

#### 4. Analyse des options

- Depuis que la Stratégie de développement durable de la CCN a été approuvée en septembre 2018, les travaux de la CCN ont progressé concernant 33 des 36 actions et 68 des 76 indicateurs.
- En ce qui concerne 18 des 76 indicateurs, les travaux ont été entrepris, mais des problèmes sont survenus qui ont nécessité une prolongation du délai d'achèvement du projet ou qui rendront difficile l'atteinte de la cible.
- Les travaux n'ont pas encore été entrepris relativement à 8 des 76 indicateurs.
- Voici quelques points saillants des progrès réalisés en 2020-2021 :
  - Des lignes directrices de conception sûre pour les oiseaux ont été élaborées afin de réduire les collisions entre les oiseaux et les bâtiments;
  - Une stratégie sur les forêts de la CCN a été élaborée pour les terrains de la CCN;
  - La conception du nouveau bâtiment de service, d'entretien et d'entreposage de Rideau Hall a obtenu la certification de bâtiment à carbone zéro du Conseil du bâtiment durable du Canada;
  - 100 % des véhicules admissibles du parc automobile achetés sont des véhicules à émission zéro ou hybrides.
- Les projets prioritaires pour 2021-2022 comprennent une évaluation des risques climatiques pour les biens, les opérations et les programmes de la CCN et la planification de l'élaboration d'un plan de carboneutralité et de résilience au climat pour son portefeuille immobilier.
- La CCN commencera également à planifier l'élaboration de la prochaine stratégie de développement durable.

#### 5. Détails financiers

- En mars 2021, la Stratégie de développement durable a obtenu un financement de 3,4 millions de dollars dans le cadre du budget 2020 pour achever la mise en œuvre de la stratégie au cours des trois prochaines années, pour harmoniser davantage la stratégie actuelle avec la SFDD et pour entreprendre les travaux liés à l'élaboration d'une nouvelle stratégie, qui sera lancée en 2023.

## 6. Opportunités et résultats attendus

- On s'attend à ce que la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable 2018-2023 remaniée soit un succès grâce au financement récemment obtenu et à l'augmentation des ressources humaines.
- Les projets prévus, tels que le plan de carboneutralité et de résilience au climat pour son portefeuille immobilier et l'évaluation des risques liés aux changements climatiques, peuvent offrir un potentiel d'économies à long terme grâce à la réduction de la consommation d'énergie et à l'intégration de la résilience aux changements climatiques à la planification des projets.
- Nous étudions la possibilité de créer une fondation de la capitale nationale, ce qui pourrait permettre l'octroi de nouveaux fonds potentiels aux projets de durabilité comme les projets de plantation d'arbres.

## 7. Risques et mesures d'atténuation

Risque	Probabilité	Impact	Réponse planifiée
Certaines actions seront réalisées avec un certain retard sur l'échéancier prévu.	Moyenne	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De nouveaux employés sont recrutés pour contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable au cours des trois prochaines années.</li> </ul>
La mise en œuvre de certains principes et actions conformes à la SFDD entraînera des coûts supplémentaires pour les projets, les programmes et les opérations.	Moyenne	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les coûts liés au développement durable doivent être intégrés à la planification du portefeuille et des projets, et des fonds d'immobilisation dédiés aux projets doivent être demandés au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.</li> <li>• Les nouveaux coûts opérationnels qui découlent de la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable doivent être définis et intégrés aux demandes de financement.</li> </ul>

Des obligations à moyen et long terme seront créées si la CCN n'intègre pas des mesures d'atténuation et d'adaptation au climat à la gestion de son portefeuille immobilier, de ses projets et de ses plans.	Élevée	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer l'intégration de la Stratégie de développement durable à tous les projets, programmes et opérations.</li> <li>Définir les possibilités d'initiatives conjointes et renforcer l'engagement interne et externe.</li> </ul>
--	--------	-------	---

## 8. Consultations et communication

- Le Rapport annuel a été rédigé par diverses divisions et directions, car la Stratégie de développement durable est une initiative à l'échelle de la CCN.
- Tout au long de la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable, la CCN a consulté des intervenants, des partenaires et des experts, comme dans le cas de la Stratégie sur les forêts et des Lignes directrices de conception sûre pour les oiseaux.
- La CCN participe à des réunions régulières avec des partenaires fédéraux sur divers sujets liés au développement durable.
- La CCN participe à des groupes de travail fédéraux pour élaborer la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026.
- Cela permettra à la CCN de veiller à ce que ses contributions à la SFDD restent réalisables et conformes à son mandat.

## 9. Prochaines étapes

- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable 2018-2023 remaniée et accueillir de nouveaux membres du personnel.
- Assurer la planification, les consultations, la rédaction et le lancement (par l'entremise de l'approbation du Conseil d'administration de la CCN et du processus parlementaire requis) relativement à la nouvelle Stratégie de développement durable qui est entièrement en harmonie avec la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026, conformément aux obligations juridiques de la CCN en vertu de la *Loi fédérale sur le développement durable*.
- Explorer le financement de référence relativement aux engagements actuels de la *Loi fédérale sur le développement durable* auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor.

## **10. Liste des annexes**

Annexe 1 - Stratégie de développement durable, Rapport annuel 2020-2021

## **11. Auteurs de la proposition**

Kalen Anderson, vice-présidente, Direction de l'aménagement de la capitale (AC)  
Emmanuel Saydeh, directeur, Développement durable et Services environnementaux,  
AC

Geneviève Mercier, gestionnaire, Programmes de développement durable, AC

Kim Monaghan, agente, Programmes de développement durable, AC



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE  
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

# Stratégie de développement durable

Rapport annuel 2020-2021

Canada

# Message du premier dirigeant

C'est avec fierté que je présente le rapport de cette année sur la Stratégie de développement durable 2018-2023 de la Commission de la capitale nationale (CCN).

À titre d'intendante des terrains et des actifs fédéraux de la région de la capitale du Canada, c'est à la CCN qu'il revient de protéger et de préserver le patrimoine naturel et bâti de la capitale. En tant que planificatrice en chef, elle s'efforce d'améliorer la résilience de ces terrains et actifs, dans le contexte du changement climatique et en vue d'éventuels phénomènes météorologiques extrêmes, en menant à bien des projets qui appuient l'adaptation à la nouvelle donne climatique ainsi que la santé et le bien-être des résidents d'ici.

Malgré les nombreux défis posés par la pandémie de COVID-19, le développement durable reste une priorité fondamentale à la CCN. En plus de continuer à bâtir une région de la capitale nationale plus durable, la société d'État a fourni à la population un meilleur accès aux lieux en plein air, offrant des programmes tels que le projet pilote des promenades réservées à la mobilité active et l'étendue de son réseau urbain de sentiers d'hiver. Ensemble, nous avons ainsi pu voir qu'un avenir centré sur la mobilité active était réalisable.

En décembre 2020, la CCN a de nouveau prouvé son engagement à l'égard du développement durable en devenant l'une des deux seules sociétés de la Couronne adhérant officiellement à la *Loi fédérale sur le développement durable*. Elle commencera donc à contribuer aux objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable et à rendre compte au Parlement de sa progression, comme cette loi oblige les entités désignées à le faire.

Ce rapport fait état des progrès réalisés par la CCN en matière de développement durable. Par exemple, elle continue de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et a terminé sa première stratégie sur les forêts, qui vise à rationaliser la gestion des arbres et des forêts. La vision à long terme de cette stratégie porte en partie sur l'assurance que le couvert forestier des terrains fédéraux de la région procure des services écosystémiques; enrichisse les paysages patrimoniaux et culturels; et favorise la santé et le bien-être de la population.

Il demeure prioritaire de poursuivre le détournement des déchets, notamment dans la gestion de lieux tels que la patinoire du canal Rideau et des travaux de démolition.

Depuis que la société d'État a adopté sa stratégie de développement durable, elle a fait des progrès tangibles vers la réalisation de 33 des 36 mesures et 62 des 76 indicateurs qui y sont énoncés.

Je tiens à remercier les partenaires et les parties prenantes de la CCN pour leur contribution essentielle aux réussites illustrées dans ce rapport. Je remercie également mes collègues pour leur dévouement à assurer le succès de cette stratégie.

*Le premier dirigeant,*



**Tobi Nussbaum**

*Cyclisme dans le parc de la Gatineau*



---

## Introduction

La [Stratégie de développement durable 2018-2023](#) (SDD) de la [Commission de la capitale nationale](#) (CCN) présente le rôle de la CCN dans la création d'une région de la capitale nationale durable. Elle vise à démontrer son leadership et à promouvoir la collaboration parmi les parties prenantes régionales.

Bien que sa portée soit régionale, cette stratégie cadre avec trois importantes initiatives fédérales et internationales. Elle a été élaborée avec l'apport du personnel de la CCN, de diverses parties prenantes et du public.

Ce rapport est le troisième rapport annuel sur la Stratégie de développement durable 2018-2023. Il présente les progrès réalisés par la CCN depuis le lancement de la stratégie et met en lumière les mesures et les partenariats entrepris au cours de l'exercice 2020-2021. Ce document donne aussi un aperçu des initiatives et des défis que réserve l'avenir.



*Immeubles de la CCN le long de la promenade Sussex*

---

## Avancées concernant la Stratégie fédérale de développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable](#) définit les priorités du gouvernement du Canada en matière de développement durable et décrit comment le Canada contribuera aux [objectifs environnementaux du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 \(en anglais\)](#). La [Stratégie pour un gouvernement vert](#), dirigée par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, décrit quant à elle les mesures précises que prendront les ministères et organismes fédéraux pour décarboniser et écologiser leurs opérations et les rendre résilientes aux changements climatiques.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2020, la CCN est devenue une entité désignée en vertu de la *Loi fédérale sur le développement durable*, laquelle encadre la Stratégie fédérale de développement durable du Canada. Cela signifie que dorénavant, la CCN est tenue par la loi de participer à la stratégie fédérale et de faire rapport sur ses progrès à cet égard. En 2023, la CCN déposera devant le Parlement sa nouvelle stratégie de développement durable pour 2023-2027. Celle-ci s'harmonisera pleinement à la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026 et à la Stratégie pour un gouvernement vert, et sera conforme au mandat et à la position uniques de la CCN à titre de partenaire régionale pour bâtir une région de la capitale nationale durable.

En 2020-2021, la CCN a entrepris l'examen de la Stratégie de développement durable 2018-2023 et actualisé les moyens de mettre en œuvre certaines mesures afin de mieux cadrer avec les nouvelles cibles énoncées dans les stratégies fédérales. Par exemple, la CCN fera en sorte que son portefeuille immobilier soit carboneutre d'ici 2050 en surveillant la consommation énergétique de ses immeubles locatifs; en appliquant les exigences relatives à la construction de bâtiments à carbone zéro; et en élaborant pour son portefeuille immobilier un plan de carboneutralité et de résilience au climat. Elle sera ainsi prête à contribuer significativement aux stratégies fédérales tout en poursuivant l'atteinte des objectifs énoncés dans sa stratégie de développement durable pour 2018-2023. Au cours de l'année qui vient, la CCN prendra part à l'élaboration de la Stratégie fédérale de développement durable de 2022-2026 et entamera les préparatifs et les consultations nécessaires à la préparation de sa nouvelle stratégie de développement durable.

---

# Priorités

La CCN reconnaît la nature multisectorielle des questions environnementales et leur incidence sur le bien-être des Canadiennes et des Canadiens. Les deux priorités de la Stratégie de développement durable 2018-2023 mettent en évidence l'importance de la collaboration pour assurer à la population canadienne un avenir durable.

## Partenariats pour une région durable

En mettant en œuvre sa stratégie, la CCN agira à titre de chef de file conjointement avec ses partenaires régionaux, qui comprennent les trois ordres de gouvernement, des organisations non gouvernementales (ONG), des groupes communautaires, le milieu des affaires, les locataires de la CCN et le public, pour bâtir une région de la capitale durable.

## Amélioration de l'environnement bâti pour favoriser la santé humaine

Les interactions entre environnement bâti et environnement naturel peuvent influencer sur les résultats en matière sociale et de santé. À titre de propriétaire et intendante de plus de 10 % des terrains de la région de la capitale nationale, la CCN a un rôle à jouer dans l'amélioration du bien-être général. Son mandat lui permet d'influer sur plusieurs facteurs déterminants de la santé humaine, dont l'accès à la nature; la qualité de l'environnement bâti; la conservation du patrimoine culturel; la création de lieux magnifiques; l'accès aux moyens de transport; l'accessibilité physique; l'accès à des aliments sains; et la protection contre les substances toxiques et les phénomènes météorologiques extrêmes.

*Ski sur le Sentier d'hiver Sir-John-A.-Macdonald*



---

## Une année exceptionnelle

L'année 2020 est unique dans l'histoire récente. La pandémie de COVID-19 a modifié tous les aspects de la vie quotidienne. Les restrictions de santé publique ont forcé la population à changer sa façon de travailler et de se divertir. Compte tenu de son mandat, la CCN a eu la chance exceptionnelle d'améliorer la vie des gens dans la région de la capitale nationale. Elle s'y est prise en maintenant ses propriétés ouvertes et en augmentant les possibilités de se récréer à l'extérieur. Certains des programmes qu'elle a mis sur pied en raison de la pandémie pourraient avoir, sur le développement durable, une incidence qui perdure.



*Mobilité active sur une promenade sans autos*

Au printemps 2020, la CCN a lancé des projets pilotes offrant plus d'endroits où marcher, faire du vélo, faire du jogging ou sortir dans le respect des consignes sanitaires. En avril, elle a réservé à la mobilité active, sept jours sur sept, un tronçon de la route centrale qu'est la promenade de la Reine-Elizabeth. Elle a ensuite consacré à cette fin, le weekend, la promenade Sir-John-A.-Macdonald, dans l'ouest d'Ottawa; la promenade Sir-George-Étienne-Cartier, dans l'est de la ville; et trois promenades du parc de la Gatineau, en Outaouais. En tout, ce programme a libéré 42 km d'espace dans la région pour se récréer à l'extérieur. Certes, l'idée d'utiliser les promenades pour favoriser la pratique d'activités extérieures figurait déjà dans le Plan directeur du parc de la Gatineau, mais il est possible que ces projets pilotes accélèrent la transition aux modes de déplacement actif dans la région. Les programmes des promenades ont remporté un énorme succès. De mai à octobre 2020, la CCN a recensé plus de 660 000 visites et obtenu un taux de satisfaction élevé : 94 % des visiteurs ont indiqué qu'ils utiliseraient les promenades de nouveau si elles étaient fermées à la circulation automobile, et près de 40 % des commentaires reçus à propos du programme étaient des encouragements à continuer. Pour cette raison, la CCN étudie actuellement les options qui s'offrent à elle, à court terme et à long terme, pour accroître l'utilisation polyvalente des promenades de façon plus importante que ce qui était prévu avant la pandémie.

Au cours de l'hiver, la CCN a contribué à accroître l'utilisation des sentiers polyvalents en augmentant son offre de 50 %, grâce des partenariats avec l'Alliance des sentiers hivernaux urbains, la Ville de Gatineau et le Centre de plein air du Lac-Leamy. Les projets pilotes qui en sont issus ont permis d'offrir près de 100 km de sentiers entretenus où s'adonner à des activités hivernales telles que le ski de fond, la raquette, le vélo d'hiver et la marche. Ces sentiers se sont ajoutés aux centaines de kilomètres de sentiers du parc de la Gatineau et de la Ceinture de verdure. Bien sûr, le nouveau Plan directeur du parc de la Gatineau proposait une augmentation de l'offre récréative hivernale sur le Sentier de la capitale, mais le besoin de sortir pendant la pandémie, surtout en hiver, a contribué à former de solides partenariats qui ont considérablement accru l'utilisation des sentiers en hiver, en une saison seulement (d'au moins 33 % dans le cas du Sentier d'hiver Sir-John-A.-Macdonald). Il est à espérer qu'après la pandémie, ces partenariats se poursuivront en vue d'offrir au public plus d'occasions de se rapprocher de la nature dans la région de la capitale nationale.

Il est indéniable que la pandémie de COVID-19 a présenté des défis gigantesques, mais chaque défi présente aussi des possibilités. Espérons que les programmes mis en œuvre par la CCN pour surmonter les aléas de la pandémie contribueront à faire de la région de la capitale nationale un lieu plus durable où vivre et travailler, et un endroit qu'il est agréable de visiter, aujourd'hui et demain.

---

# Points saillants

## Protection des forêts et des oiseaux sur les terrains de la CCN

Le rôle d'intendante des terrains fédéraux dans la région de la capitale du Canada conféré par mandat à la CCN, ainsi que son imposant portefeuille de bâtiments et de terrains, confère à la société d'État la responsabilité unique de protéger la faune et la flore régionales, y compris les forêts. Cette année, la CCN a entrepris deux projets afin de renforcer les mesures en place pour protéger les forêts et la faune.



*Randonnée dans le parc de la Gatineau*

## STRATÉGIE SUR LES FORÊTS DE LA CCN

La CCN a produit sa première [stratégie sur les forêts](#), qui encadre la gestion des arbres et des forêts sur ses terrains. Cette stratégie expose le plan à suivre pour rendre les forêts plus diversifiées, mieux connectées et résilientes; et outille la CCN pour coordonner ses efforts et relever les défis actuels et futurs, tels que la lutte contre les espèces envahissantes et l'adaptation au changement climatique. Même si la Stratégie sur les forêts porte sur les arbres et les forêts de milieux naturels tels que le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure, elle met largement l'accent sur les milieux urbains. Elle compte notamment cinq grands buts : 1) Comprendre nos arbres et nos forêts; 2) Protéger le couvert forestier existant; 3) Planter les bons arbres aux bons endroits; 4) Gérer dans une optique de résilience, de sécurité et d'efficacité; et 5) Mobiliser les partenaires et la collectivité. Pour atteindre ces buts, la CCN a établi vingt mesures à court terme, renouvelables tous les cinq ans. Cette stratégie comprend aussi deux cibles importantes pour protéger le couvert forestier urbain, soit planter 100 000 arbres et maintenir les niveaux de couvert forestier de 2017 jusqu'en 2026.

## LIGNES DIRECTRICES DE CONCEPTION SÛRE POUR LES OISEAUX

La CCN a publié les [Lignes directrices de conception sûre pour les oiseaux](#). Ce guide énonce les pratiques exemplaires à adopter pour concevoir un bâtiment, un éclairage ou un aménagement paysager sur les terrains fédéraux de la région de la capitale nationale.

L'essor urbain exerçant une pression croissante sur l'habitat des espèces sauvages, il a été établi que la collision contre les surfaces en verre des bâtiments, et autour de ceux-ci, est aujourd'hui la deuxième cause de mortalité d'oiseaux liée aux activités humaines. Ainsi, au Canada, les collisions d'oiseaux causeraient chaque année la mort de 16 à 42 millions d'oiseaux. La CCN peut jouer un grand rôle dans l'atténuation de ce problème en gérant judicieusement son portefeuille immobilier de même qu'en sensibilisant les parties prenantes régionales et fédérales sur les approbations fédérales de l'utilisation du sol et du design, et en collaborant avec elles. Ces lignes directrices cadrent avec la norme nationale du Conseil canadien des normes. Leur mise en œuvre fera en sorte que les prochains bâtiments construits sur les terrains fédéraux ne constituent pas une menace pour les oiseaux. La CCN évalue aussi les bâtiments existants pour savoir s'il lui faut mettre en œuvre des mesures pour atténuer les menaces pour les oiseaux.



*Rendu artistique d'un aménagement du secteur de la rue Albert, aux plaines LeBreton, où se trouve le terrain de la bibliothèque*

## Un premier bâtiment carboneutre pour la CCN

Dans la Stratégie pour un gouvernement vert, le gouvernement du Canada s'engage à atteindre la cible « zéro émissions nettes » d'ici 2050 pour ses activités. Pour atteindre cette cible, il est essentiel d'éliminer les émissions des bâtiments; l'électricité, le chauffage et le refroidissement étant responsables d'une vaste proportion des émissions. Un bâtiment à « carbone zéro » est une construction dont l'efficacité énergétique est très élevée. En outre, ses faibles émissions sont également compensées par la production ou la fourniture d'énergie renouvelable et carboneutre ou une compensation carbone de haute qualité. Le Conseil du bâtiment durable du Canada accorde une certification aux bâtiments qui satisfont à la [Norme du bâtiment à carbone zéro](#). En outre, en vertu de la Stratégie pour un gouvernement vert, tout nouveau bâtiment fédéral ou toute rénovation d'importance doivent satisfaire à cette norme. En 2020-2021, la CCN a commencé la construction d'un bâtiment de service réservé à l'entretien et au remisage à Rideau Hall, dont le design a obtenu la certification « carbone zéro ». Ce nouveau bâtiment sera la première construction carboneutre du gouvernement du Canada dans la région de la capitale nationale. Le conditionnement du climat de ce bâtiment de deux étages sera partiel. La température intérieure sera tempérée en hiver et il n'y aura pas d'air climatisé en été. Ce bâtiment conviendra mieux aux besoins des équipes des opérations et de l'entretien tout en réduisant l'empreinte carbone globale de la CCN. Dans les prochaines années, la CCN entreprendra un examen approfondi de l'ensemble de son portefeuille immobilier et le dotera d'un plan de carboneutralité et de résilience au climat qui lui permettra d'atteindre la cible de « zéro émissions nettes » d'ici 2050.

## Durabilité et équité sociale du projet Bâtir LeBreton

La Stratégie fédérale de développement durable 2018-2023 vise à incorporer le développement durable aux plans, politiques, projets et activités de la CCN et à travailler, avec des partenaires, à bâtir une région de la capitale nationale viable et durable. Ces engagements sont présents dans le processus d'élaboration du projet [Bâtir Le Breton](#). En 2020-2021, la CCN a établi un partenariat avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour que la première étape de Bâtir LeBreton soit un projet durable et socialement inclusif. Grâce à cette collaboration avec la SCHL, et par le truchement de l'Initiative des terrains fédéraux, [l'aménagement du terrain de la bibliothèque](#), aux plaines LeBreton, comptera au moins 180 logements abordables, soit des logements dont le loyer ne dépasse pas 80 % du loyer médian du marché durant au moins 25 ans. Ces habitations devront également satisfaire aux normes d'accessibilité. Conformément aux principes directeurs de Bâtir LeBreton, ce quartier sera l'un des plus durables au Canada, la carboneutralité s'appliquant aux bâtiments, lesquels utiliseront une énergie renouvelable sans carbone, des crédits de carbone ou une combinaison des deux. La CCN s'attend à avoir retenu un proposant pour ce projet au début de 2022.

---

# Progrès réalisés en 2020-2021

En mars 2021, la CCN avait fait des progrès sur 33 des 36 mesures et 68 des 76 indicateurs. Pour 18 indicateurs, les travaux ont commencé, mais des problèmes ont entraîné le report de l'échéance du projet ou rendront difficile l'atteinte de la cible. Les travaux n'ont pas encore commencé pour 8 des 76 indicateurs.

Les tableaux ci-après détaillent les progrès réalisés au cours de l'exercice 2020-2021 et donnent un aperçu de ce qui est prévu pour l'exercice qui vient, le cas échéant. Ils indiquent également à quels endroits des changements ont été apportés pour harmoniser la mise en œuvre des stratégies avec la Stratégie fédérale de développement durable et la Stratégie pour un gouvernement vert.

*En promenade sur le sentier  
est de la Rivière-Rideau*



# Les principes

La Stratégie de développement durable repose sur six principes devant aider la CCN à changer ses façons de faire. Après la deuxième année complète de mise en œuvre de la stratégie, il est permis d'affirmer que le développement durable et les six principes ci-après font partie intégrante des activités de la CCN. La section qui suit illustre comment la CCN a établi une collaboration entre son personnel et ses partenaires externes, et fait participer le public à la création d'une région de la capitale nationale durable et plus équitable.

## Collaboration

ENGAGEMENTS	MESURES PRISES EN 2020-2021
Travailler avec les municipalités régionales, les gouvernements provinciaux et fédéral, les universités, les peuples autochtones et les organisations non gouvernementales afin de définir les intérêts communs et de mobiliser des ressources en vue de projets.	<p>En collaboration avec des partenaires régionaux, provinciaux et fédéraux, la CCN s'est penchée sur divers thèmes liés au développement durable cette année, dont les suivants : la diminution du nombre de collisions d'oiseaux contre les bâtiments; l'évaluation des risques liés au changement climatique et aux inondations; le Plan officiel de la Ville d'Ottawa; le réaménagement des plaines LeBreton; la réduction des émissions de gaz à effet de serre; la lutte contre les espèces envahissantes; et l'entretien des sentiers récréatifs.</p> <p>Ces partenaires comprennent les suivants : la Ville de Gatineau; la Ville d'Ottawa; Ailes en sûreté Ottawa; FLAP Canada; Ressources naturelles Canada; Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC); Environnement et Changement climatique Canada; Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada; la Société pour la nature et les parcs du Canada; l'Association de vélo de montagne de l'Outaouais; la Coalition des organismes de loisirs du parc de la Gatineau ; le Relais plein air du parc de la Gatineau; Sentiers Chelsea; le club Oxygène; les Amis du parc de la Gatineau et l'Alliance des sentiers hivernaux urbains.</p> <p>D'autres exemples de collaboration en matière de développement durable comprennent les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le comité consultatif public de Bâtir LeBreton, dont les membres proviennent de groupes ayant des perspectives reflétant la diversité et qui met fortement l'accent sur le développement durable;</li><li>• le partenariat avec la fondation Thistledown, pour planter des arbres sur les terrains de la CCN;</li><li>• la participation à divers groupes de travail fédéraux liés au verdissement des activités de l'État.</li></ul>
Établir des relations et maintenir un dialogue permanent avec les peuples autochtones.	La CCN et les communautés algonquines de Kitigan Zibi et de Pikwakanagan entretiennent un dialogue continu sur plusieurs projets et plans, y compris le Plan directeur du parc de la Gatineau; l'Île Victoria; Bâtir LeBreton; le projet sur les arbres remarquables de la capitale du Canada; et la Stratégie sur les forêts de la CCN. En outre, la mise en œuvre du projet Bâtir LeBreton s'effectue en consultation avec Algonquins de l'Ontario; le Secrétariat de la Nation algonquine; et le Conseil Tribal de la nation algonquine Anishinabeg.

## Participation du public

ENGAGEMENTS	MESURES PRISES EN 2020-2021
Créer une plateforme pour recueillir des commentaires sur la stratégie en tout temps, et aller à la rencontre du public, au moyen d'un processus de consultation, tous les trois ans.	La CCN a envoyé une deuxième info-lettre sur la Stratégie de développement durable en juillet 2020. La page Web de la stratégie est mise à jour régulièrement avec de l'information sur les projets en cours et les consultations publiques. Le public peut formuler des commentaires en tout temps à partir de la page Web.
Utiliser le Labo d'urbanisme et les terrains de la CCN pour tenir des activités qui réunissent des partenaires internes et externes concernant l'engagement en faveur de l'environnement et le renforcement des capacités.	Même si toutes les séances ont eu lieu virtuellement, la saison 2020-2021 des Labos d'urbanisme de la CCN a eu du succès. Elles ont attiré plus de 1 427 participants en ligne aux séances suivantes :

## Leadership

ENGAGEMENTS	MESURES PRISES EN 2020-2021
Définir les sources de financement pour la mise en œuvre de cette stratégie, y compris un fonds vert et des partenariats d'entreprise.	La CCN a mis des fonds de côté pour les trois dernières années de la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable et pour son harmonisation avec la Stratégie fédérale de développement durable. Elle explore également la possibilité d'établir une fondation de la capitale nationale.
Organiser un atelier régional annuel sur la durabilité.	Un atelier régional annuel sur la durabilité a eu lieu virtuellement en juillet 2020 pour discuter des projections climatiques récemment obtenues (voir le point 1.4) et cerner les possibles projets conjoints visant à accroître la capacité d'adaptation et la résilience de la région de la capitale nationale.
Diriger par l'exemple, en appliquant des pratiques exemplaires de développement durable et de protection du patrimoine, notamment en incitant ses partenaires à faire de même dans le cadre de ses fonctions liées aux approbations fédérales.	<p>En 2020-2021, le bâtiment de service réservé à l'entretien et au remisage à Rideau Hall a obtenu du Conseil du bâtiment durable du Canada une certification de conformité à la Norme du bâtiment à carbone zéro pour son design. Cela signifie que ses besoins énergétiques sont moindres qu'en vertu des normes du bâtiment canadiennes actuelles, et que l'énergie qu'il consomme sera compensée pour qu'il soit carboneutre.</p> <p>Dans le cadre du processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières, la CCN continue de travailler avec les promoteurs et ses partenaires fédéraux pour améliorer la conservation du patrimoine, la durabilité et la santé humaine dans la région de la capitale nationale.</p> <p>Entre autres critères liés au développement durable, le processus d'aménagement du terrain de la bibliothèque, aux plaines LeBreton, exige l'obtention de la certification « carbone zéro ».</p> <p>La CCN mène des évaluations environnementales stratégiques (EES) pour tous ses plans à long terme, afin d'assurer la prise en compte des incidences environnementales, sociales et culturelles potentielles à toutes les étapes de leur élaboration.</p> <p>La CCN a été nommée parmi les <a href="#">employeurs les plus écologiques du Canada</a> (en anglais) en raison de diverses initiatives de développement durable impliquant son personnel et le public.</p>

## Équité sociale

ENGAGEMENTS	MESURES PRISES EN 2020-2021
Mener une étude géospatiale tenant compte de la santé et du bien-être de la population et de l'équité sociale pour guider les plans, projets et programmes, nouveaux ou renouvelés, de la CCN.	<p>Les résultats de l'étude géospatiale ont été compilés dans un rapport qui présente des données sur la distribution de cinq catégories socioéconomiques et explore divers moyens d'intégrer ces données aux plans, projets et programmes de la CCN.</p> <p>Actuellement, le processus d'aménagement du terrain de la bibliothèque, dans le cadre du projet Bâtir LeBreton, comporte une exigence rigoureuse en matière de logement abordable. Cette exigence contribuera à accroître l'équité sociale dans la région de la capitale nationale.</p>
Réviser le processus de gestion de projet et les outils d'établissement des priorités pour y intégrer l'équité sociale.	La révision du processus de gestion de projet est commencée, mais elle n'est pas encore terminée.
Fournir au personnel de la CCN de la formation sur la façon d'évaluer et d'améliorer l'équité sociale dans les plans, les projets et les programmes.	La formation prévue pour le personnel de la CCN est en cours de préparation. L'organisation a créé un comité sur la diversité et l'inclusion qui, en collaboration avec le Centre d'expertise sur l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), étudie différents moyens d'intégrer l'équité sociale aux plans, projets et programmes de la CCN. Par exemple, le comité de l'ACS+ travaille à des lignes directrices de conception favorisant la neutralité de genre pour ses projets internes et externes.

## Intégration du capital naturel dans la prise de décisions

ENGAGEMENTS	MESURES PRISES EN 2020-2021
Adopter une méthode de comptabilisation du capital naturel.	La CCN n'a pas encore adopté de méthode de comptabilisation du capital naturel. Elle continue de s'en remettre aux examens périodiques et aux mises à jour des normes pour le secteur public du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. La CCN appuie la prise en compte de la comptabilisation du capital naturel pour la prise de décisions dans le secteur public et entend continuer de participer aux consultations avec les parties prenantes lorsqu'elle en a la chance.
Réviser le processus de gestion de projet et les outils d'établissement des priorités pour y intégrer les valeurs de capital naturel.	La révision du processus de gestion de projet est commencée, mais elle n'est pas encore terminée.
Communiquer l'importance des services écosystémiques que procurent les espaces verts de la CCN, et fournir de la formation sur le capital naturel au personnel de la CCN.	La CCN continue d'informer le public sur l'importance de protéger les espaces verts et les habitats naturels pour préserver les services écosystémiques qu'ils procurent à la région de la capitale nationale et à ses résidents. Cette année, elle a également promu l'utilisation de ses espaces verts pour favoriser la santé physique et mentale de la population pendant la pandémie de COVID-19.

## Transparence et responsabilisation

ENGAGEMENTS	MESURES PRISES EN 2020-2021
Rendre compte des progrès réalisés au moyen du rapport annuel, du site Web et des comptes de médias sociaux de la CCN, et dans le cadre du processus de production de rapports de la <i>Loi fédérale sur le développement durable</i> .	La CCN a étoffé sa page Web sur la Stratégie de développement durable. Elle y indique désormais la progression de chaque mesure et la met à jour lorsqu'il y a du nouveau ou que des jalons sont atteints. La CCN a publié plusieurs messages sur les plateformes de médias sociaux pour rendre compte de divers aspects de la stratégie. À compter de 2023-2024, la CCN devra rendre compte de ses résultats en vertu de la <i>Loi fédérale sur le développement durable</i> .
Remédier aux lacunes en apportant des changements aux plans de mise en œuvre de la Stratégie de développement durable, au besoin.	La CCN a réalisé un examen à mi-parcours de sa stratégie de développement durable. Elle a tenu compte, ce faisant, des ressources nécessaires pour mettre en œuvre le reste des mesures, y compris toute nouvelle stratégie, politique ou ligne directrice, et de ce que représente être une « entité désignée » en vertu de la <i>Loi fédérale sur le développement durable</i> . La CCN a ensuite mis de côté les fonds nécessaires pour appuyer la pleine mise en œuvre de son actuelle stratégie et pour se préparer à offrir une contribution efficace à la Stratégie fédérale de développement durable.

# Mesures et indicateurs

## LÉGENDE

-  La mesure pour atteindre la cible dans les délais est terminée ou en voie de l'être.
-  La cible relative à cette mesure ne sera pas atteinte ou n'a pas été atteinte.
-  Les travaux relatifs à cette mesure ont commencé, mais des problèmes sont survenus et ont entraîné le report de la date d'échéance du projet ou rendront difficile l'atteinte de la cible.
-  Les travaux relatifs à cette mesure n'ont pas encore commencé.
-  Mesures mises en œuvre en collaboration avec des partenaires régionaux.

## Objectif 1 : Mesure relative aux changements climatiques

MESURES	À QUOI RESSEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE LIMITE	ÉTAT	RÉSULTATS / COMMENTAIRES
<b>1.1</b>  Promouvoir le transport et la mobilité durables dans la région de la capitale nationale.	Le Plan stratégique du Sentier de la capitale a été renouvelé.	2019-2020		Le conseil d'administration de la CCN a approuvé le Plan stratégique du Sentier de la capitale en octobre 2020. La dernière consultation publique a révélé un appui solide à l'égard des mesures et des recommandations qu'il contient. Le Sentier de la capitale sera un réseau polyvalent offrant un accès sûr et équitable à la population de tous âges et de tous les niveaux d'habileté. Il mettra en valeur des points d'intérêt; procurera une expérience de grande qualité; et soutiendra la mobilité active.
	La politique sur les promenades a été renouvelée.	2020-2021		Cette politique est en cours de révision et devrait être soumise pour approbation en 2022. Elle reflétera le changement de paradigme dans le fonctionnement des promenades en accordant plus de place à la mobilité active. L'accent sera mis sur leur utilisation agréable et sûre pour les usagers d'un mode de déplacement actif; sur la réduction de la vitesse; et sur l'aménagement de passages piétonniers plus sûrs.
	La stratégie régionale de mobilité et de transport durables a été renouvelée.	2023-2024		Dans le cadre de la troisième des quatre étapes que comporte l'étude sur le transport durable, la CCN travaille à la mise au point et à l'évaluation de scénarios de base assortis d'options de rechange pour 2050. Ils lui serviront de guide pour élaborer une stratégie régionale de transport durable. Une activité de participation du public est prévue pour la fin du printemps 2021.
<b>1.2</b>  Favoriser l'équilibre en ce qui a trait aux emplois, au logement et aux services, particulièrement dans les pôles d'emplois fédéraux et les autres grands projets d'aménagement devant faire l'objet d'une approbation de l'utilisation du sol par la CCN.	Le nombre moyen de kilomètres parcourus en véhicules personnels pour se rendre dans les pôles d'emplois fédéraux et en revenir a diminué par rapport au niveau de référence de 2019.	2023-2024		L'enquête origine-destination prévue pour 2020-2021, une initiative concertée entre la CCN, la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau, a été remise en raison de la pandémie de COVID-19. Elle aura lieu lorsque les conditions de travail reviendront à la normale. Il est prévu que les modèles de déplacement autour des pôles d'emplois fédéraux changeront dramatiquement après la pandémie en raison d'une augmentation du télétravail.  La CCN utilisera les données de la feuille de route pour la réduction des émissions de carbone dans la région de la capitale nationale de SPAC pour voir quelles sont les possibilités en matière de navette.
	Le pourcentage de véhicules personnels utilisés pour se rendre dans les pôles d'emplois fédéraux et en revenir a diminué par rapport au niveau de référence de 2020.	2023-2024		Comme il est indiqué plus haut, la CCN utilisera l'enquête origine-destination et la feuille de route pour la réduction des émissions de carbone dans la région de la capitale nationale de SPAC pour évaluer les façons de promouvoir un équilibre entre travail, logement et services autour des pôles d'emplois fédéraux.
<b>1.3</b> Promouvoir le réaménagement des friches industrielles excédentaires et des terrains de la CCN adjacents aux stations de transport en commun conformément aux plans de la CCN.	Au moins 23 ha de terrain font l'objet d'un contrat d'assainissement et d'aménagement.	2023-2024		Au 30 mars 2021, 30,1 ha de friches industrielles excédentaires et de terrains adjacents aux pôles de transport en commun faisaient partie des plans d'aménagement.  La CCN a vendu en tout 16,3 ha de friches industrielles (ou contaminées) excédentaires adjacentes aux pôles de transport en commun, pour les projets de train léger et de service rapide par autobus de la Ville d'Ottawa. Ces friches seront assainies au besoin.  En 2020-2021, le conseil d'administration de la CCN a approuvé le Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton. Ce plan prévoit que l'essentiel de la partie contaminée du secteur des parcs (12,7 ha) sera géré sur place, conformément aux directives provinciales. Le reste du plan sera mis en œuvre au fil du temps. Actuellement, la CCN cherche des propositions de développement durable pour le terrain de la bibliothèque (1,1 ha).

MESURES	À QUOI RESSEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE LIMITE	ÉTAT	RÉSULTATS / COMMENTAIRES
<b>1.4</b>  Évaluer les risques des effets du changement climatique sur les biens, les programmes et les services de la CCN, et élaborer un plan de résilience et d'adaptation au changement climatique.	Une étude de recherche sur la patinoire du canal Rideau a été réalisée.	2019-2020		En collaboration avec le Conseil canadien des normes, la CCN a entrepris une étude en vue d'évaluer les risques que représente le changement climatique pour la patinoire du canal Rideau. Elle utilise pour ce faire les projections climatiques de la région de la capitale nationale qu'elle a obtenues en 2019-2020. Cette étude fournira des recommandations sur les mesures d'adaptation à prendre pour cette installation emblématique.
	Une étude de recherche sur les biens, les programmes et les services a été réalisée.	2020-2021		<a href="#">Les projections relatives au changement climatique pour la région de la capitale nationale</a> , obtenues et analysées en 2019-2020, serviront à évaluer des risques auxquels sont exposés les biens, programmes et services de la CCN et leur vulnérabilité. Le projet a été retardé en raison des ressources internes limitées, mais sa reprise est prévue pour l'été 2021.
	Un plan de résilience et d'adaptation au changement climatique a été établi.	2022-2023		Les projections relatives au changement climatique, ainsi que l'évaluation des risques auxquels sont exposés les biens, programmes et services de la CCN, et de leur vulnérabilité (voir ci-dessus), étayeront la création d'un plan de résilience et d'adaptation au changement climatique.
	Tous les projets de la CCN tiennent compte de l'adaptation au changement climatique.	2023-2024		À la CCN, l'impact du changement climatique et la nécessité de s'y adapter sont de plus en plus pris en compte dans les projets. Les projections climatiques obtenues en 2019-2020 faciliteront l'intégration de mesures d'adaptation à un plus grand nombre de projets et de plans. En 2020-2021, les plans et les projets qui tiennent compte de l'adaptation au changement climatique comprennent notamment les suivants : le Plan directeur du parc de la Gatineau; les pavillons de la plage Westboro; le bâtiment de service, d'entreposage et d'entretien de Rideau Hall (voir le point 2.4); et le Plan stratégique du Sentier de la capitale (qui comporte des lignes directrices sur l'intégration de la résilience aux inondations dans la conception des sentiers et le déplacement de certains sentiers ailleurs que dans les zones inondables).
<b>1.5</b> Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques dans les stationnements de la CCN.	Il y a au moins 10 bornes de recharge pour véhicules électriques sur les terrains de la CCN.	2021-2022		La CCN a installé six autres bornes de recharge sur ses terrains en 2020-2021. Il y a maintenant 12 bornes en tout sur ses propriétés. L'une de ces bornes est publique. Les autres sont destinées aux véhicules du personnel et à ceux de la flotte de la CCN. Cette dernière a récemment lancé une demande de lettres d'intérêt pour faire installer sur ses terrains 20 nouvelles bornes de recharge pour le public.



## Objectif 2 : Un gouvernement à faible émission de carbone

MESURES	À QUOI RESSEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE LIMITE	ÉTAT	RÉSULTATS / COMMENTAIRES
<b>2.1</b> Effectuer des vérifications de la consommation d'énergie des bâtiments résidentiels, commerciaux et des résidences officielles.	Au moins 75 % des bâtiments dont est propriétaire la CCN et qui consomment de l'énergie ont été audités.	2021-2022		<p>Jusqu'à maintenant, 19 % des bâtiments dont la CCN est propriétaire et qui consomment de l'énergie ont été audités.</p> <p>Pour ce qui est du portefeuille des résidences officielles, 89 % des bâtiments qui consomment de l'énergie ont été audités jusqu'à maintenant. Le reste sera audité en 2021-2022.</p> <p>Treize pour cent des bâtiments du portefeuille résidentiel et agricole ont été audités<sup>1</sup>. Il reste à réaliser l'audit énergétique des bâtiments du portefeuille commercial.</p> <p>La cible sera atteinte après l'échéance prévue, et la CCN a mis des fonds de côté pour réaliser, au cours des deux années à venir, l'audit énergétique du reste des bâtiments de son portefeuille résidentiel et agricole et de son portefeuille commercial.</p>
	Une méthode d'analyse des émissions de gaz à effet de serre est adoptée.	2020-2021		Afin d'harmoniser cette mesure avec la Stratégie pour un gouvernement vert, la CCN commencera à préparer un plan de carboneutralité et de résilience au climat pour son portefeuille immobilier. Ce plan comprendra une série de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses propriétés. Il deviendra obligatoire d'analyser ces émissions pour chaque projet, afin d'évaluer la possibilité de les réduire et le rendement sur les investissements. L'analyse à cette fin pourrait suggérer des stratégies et des interventions compatibles avec les propriétés patrimoniales.
<b>2.2</b> Intégrer une analyse des émissions de gaz à effet de serre dans les projets de rénovation et de construction en tenant compte des lignes directrices des meilleures pratiques pour les lieux et les immeubles patrimoniaux <sup>2</sup> .	Au moins 75 % des projets utilisent une analyse des émissions de gaz à effet de serre.	2021-2022		<p>Même si elle n'a pas encore commencé à élaborer le plan de carboneutralité et de résilience au climat de son portefeuille immobilier, la CCN a déjà conçu un bâtiment qui satisfait à la Norme du bâtiment à carbone zéro du Conseil du bâtiment durable du Canada. Il s'agit du nouveau bâtiment de service réservé à l'entretien et au remisage à Rideau Hall (voir la page 5). La conception d'un autre bâtiment est prévue pour 2021-2022 (l'un des pavillons de la plage Westboro).</p> <p>Les nouvelles propositions pour construire un bâtiment sur les terrains commerciaux de la CCN doivent aussi tenir compte de la réduction des émissions et de la conception écologique.</p>

1 Le pourcentage de 27 % indiqué dans le rapport annuel de 2019-2020 pour les bâtiments audités du portefeuille résidentiel et agricole était erroné. Il s'agissait plutôt du nombre de bâtiments audités et non d'un pourcentage. Le pourcentage indiqué aurait dû être 11 %.

2 [www.historicplaces.ca/media/49490/resilience\\_fr\\_20%20juin2016.pdf](http://www.historicplaces.ca/media/49490/resilience_fr_20%20juin2016.pdf) et [www.historicplaces.ca/media/18081/81468-parks-s+g-fre-web2.pdf](http://www.historicplaces.ca/media/18081/81468-parks-s+g-fre-web2.pdf)

MESURES	À QUOI RESEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE LIMITE	ÉTAT	RÉSULTATS/ COMMENTAIRES
<b>2.3</b> Faire le suivi de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments et des terrains de la CCN, y compris des installations nouvellement louées et de celles dont le bail a été renouvelé.	Au moins 75 % des bâtiments dont est propriétaire la CCN qui consomment de l'énergie ont fait l'objet d'un suivi dans ENERGY STAR Portfolio Manager.	2019-2020		Afin d'harmoniser cette mesure avec la Stratégie pour un gouvernement vert, et avec l'aide de Ressources naturelles Canada, la CCN a commencé en 2020-2021 à faire le suivi de la consommation énergétique de ses bâtiments au moyen du logiciel de gestion des énergies propres RETScreen. En 2021-2022, la CCN a également commencé à surveiller les émissions produites par ses installations nouvellement louées en plus de celles des bâtiments et terrains dont elle contrôle entièrement les activités.
	La CCN a réduit ses émissions de gaz à effet de serre des champs d'application 1 et 2 de 40 % par rapport à l'année de référence 2005.	2030-2031		En 2019-2020, la CCN avait réduit de 51 % les émissions des bâtiments et terrains dont elle contrôle entièrement les activités, par rapport à l'année de référence 2005-2006. De ce pourcentage, 8 % sont attribuables à des changements opérationnels de la CCN et 43 %, à la décarbonisation des réseaux électriques de l'Ontario et du Québec. La CCN calcule actuellement ses émissions pour 2020-2021.
<b>2.4</b> Adopter des normes minimales en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation efficace de l'eau pour les travaux de rénovation et de construction réalisés sur les terrains de la CCN, y compris dans ses immeubles patrimoniaux.	Des normes minimales en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation efficace de l'eau ont été adoptées.	2021-2022		Afin d'harmoniser cette mesure avec la Stratégie pour un gouvernement vert, la CCN commencera à préparer un plan de carboneutralité et de résilience au climat pour son portefeuille immobilier. Ce plan comprendra une série de mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses propriétés : optimisation des biens immobiliers; amélioration écoénergétique; technologie des bâtiments intelligents; remise en service de certains bâtiments; rénovations d'envergure; passage à d'autres carburants; etc. Le plan pourrait également suggérer comment adapter ces mesures aux propriétés patrimoniales.
<b>2.5</b> Acheter des véhicules à émission nulle ou hybrides pour la flotte de la CCN.	Au moins 75 % des nouveaux véhicules utilitaires légers achetés chaque année pour faire partie de la flotte sont des véhicules à émission nulle ou hybrides.	2023-2024		En 2020-2021, tous les véhicules admissibles achetés par la CCN étaient des véhicules à émission zéro (ou nulle) ou hybrides. La CCN a ajouté à sa flotte deux véhicules électriques et trois véhicules à émission zéro.  Les véhicules à émission zéro et hybrides représentent 19 % de la flotte de la CCN.
<b>2.6</b> Mettre en œuvre une politique d'approvisionnement écologique pour les biens et services.	Une politique d'approvisionnement écologique prévoyant l'analyse du cycle de vie a été adoptée.	2020-2021		La CCN poursuit le travail entrepris avec ses clients pour mettre en relief les considérations environnementales de ses processus d'approvisionnement et d'achat de biens et de services durables. Ainsi, elle a ajouté des critères environnementaux aux principaux contrats de gestion de l'entretien des terrains; acheté des véhicules électriques; et lancé une demande de renseignements en vue d'installer des bornes de recharge dans ses stationnements. En 2021-2022, la CCN mettra à jour ses lignes directrices concernant les achats écologiques pour tenir compte des exigences relatives aux émissions de gaz à effet de serre, aux plastiques durables et aux avantages pour l'environnement de la Stratégie pour un gouvernement vert.
<b>2.7</b> Investir dans les mesures favorisant les moyens de transport à faibles émissions de carbone afin de réduire les émissions liées au navetage et aux voyages professionnels du personnel.	La CCN a effectué un suivi des émissions de CO <sub>2</sub> liées aux voyages professionnels du personnel, y compris la haute direction.	2020-2021		Le suivi des émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements professionnels du personnel a été retardé en raison de la pandémie de COVID-19.
	Le pourcentage des trajets de navetage du personnel effectués par des moyens de transport à faibles émissions de carbone a augmenté de 10 % par rapport au niveau de référence de 2012.	2023-2024		En raison de la pandémie de COVID-19, il n'y a eu aucune activité de mobilisation du personnel pour encourager le navetage durable en 2020-2021. En outre, le sondage à l'intention du personnel sur les habitudes de navetage, qui était prévu pour cette année, n'a pas eu lieu. Durant la pandémie, le télétravail et les réunions virtuelles sont devenus la norme. La CCN s'attend à ce qu'après la pandémie, cette situation ait une incidence sur les émissions occasionnées par le navetage du personnel. Elle prévoit rénover ses bureaux en vue d'y aménager un pôle de ressources central; un lieu de collaboration, de consolidation de l'esprit d'équipe et d'activités professionnelles offrant souplesse, autonomie et variété.
	Le pourcentage des voyages professionnels locaux des employés effectués au moyen de modes de transport à faibles émissions de carbone a augmenté de 10 % par rapport au niveau de référence de 2012.	2023-2024		La CCN possède actuellement deux bicyclettes électriques et dix véhicules à émission zéro ou hybrides, qui procurent au personnel une option à émission zéro ou faibles émissions pour se déplacer autour du lieu de travail. Le nombre de déplacements du personnel pour se rendre dans les commerces avoisinants a beaucoup réduit au cours de la pandémie et cette tendance est susceptible de perdurer puisque plus de gens travailleront de la maison en permanence.

MESURES	À QUOI RESSEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE LIMITE	ÉTAT	RÉSULTATS / COMMENTAIRES
<b>2.8</b>  Réduire la quantité de déchets envoyés aux sites d'enfouissement qui proviennent des aires publiques et des activités de la CCN.	Chaque année, au moins 90 % des déchets produits par la démolition de bâtiments se trouvant sur des terrains de la CCN sont détournés des sites d'enfouissement.	2018-2019		Tous les contrats de démolition imposent l'application de pratiques de déconstruction et des quatre R (réduire, réutiliser, recycler et récupérer). Pour l'ensemble des travaux de démolition de bâtiments qui ont eu lieu sur les terrains de la CCN depuis 2020-2021, au moins 90 % des déchets non contaminés ont été détournés des sites d'enfouissement. Pour les autres types de démolition (p. ex. dans le contexte de l'entretien des routes), ce pourcentage représente 71 % en moyenne.
	Chaque année, au moins 80 % des déchets produits par les activités liées à la patinoire du canal Rideau sont détournés des sites d'enfouissement.	2018-2019		Le taux de détournement des déchets produits au cours de la saison de patinage 2021 est de 91 %. La CCN a déployé diverses stratégies dans le passé pour détourner ces déchets : installation de conteneurs bien identifiés pour le recyclage et le compostage, le long de la patinoire du canal Rideau; présence d'une escouade verte sur place, pour aider les gens à trier leurs déchets; collaboration des concessionnaires, pour l'utilisation de contenants et de couverts compostable. Malgré ces efforts, le taux de contamination des conteneurs (soit la quantité de rebuts non recyclables ou non compostables) était généralement si élevé que les contenus n'étaient pas acceptés aux installations de recyclage ou de compostage. Pour cette raison, tous les déchets produits sur la patinoire sont maintenant triés après la collecte, afin que les matières recyclables et compostables soient détournées des sites d'enfouissement.
	Chaque année, au moins 60 % des déchets provenant des bureaux de la CCN sont détournés des sites d'enfouissement.	2019-2020		Aucun audit des déchets n'a été réalisé en 2020-2021 en raison de la pandémie de COVID-19. Les audits précédents au siège social de la CCN (40, rue Elgin) attestaient néanmoins l'atteinte des cibles.
	Chaque année, au moins 50 % des déchets produits lors des grands événements tenus sur les terrains de la CCN sont détournés des sites d'enfouissement.	2019-2020		En raison de la pandémie de COVID-19, aucun grand événement ne s'est tenu sur les terrains de la CCN. Jusqu'à présent, les taux de détournement des déchets se situent sous la barre de 50 %. La CCN travaillera avec les organisateurs d'événements pour améliorer les capacités en matière de détournement des déchets.
	Chaque année, au moins 60 % des déchets provenant du corridor du canal Rideau sont détournés des sites d'enfouissement.	2023-2024		Une évaluation préliminaire a révélé que dans les parcs de la CCN, les déchets canins représentent une proportion considérable des déchets. Par conséquent, la CCN explore actuellement la possibilité de mettre en œuvre un programme de détournement des déchets canins pour le corridor du canal Rideau.

### Objectif 3 : Infrastructure moderne et résiliente

MESURES	À QUOI RESSEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE LIMITE	ÉTAT	RÉSULTATS / COMMENTAIRES
<b>3.1</b> Adopter des lignes directrices de gestion des eaux pluviales afin de réduire les effets sur la qualité de l'eau et la quantité d'eau.	Des lignes directrices sur la gestion des eaux pluviales ont été adoptées.	2019-2020		La CCN a établi des lignes directrices de gestion des eaux pluviales en 2019-2020. Elles sont toujours à l'étude en vue d'évaluer leur application en vertu des lois provinciales.
	Tous les nouveaux projets appliquent des lignes directrices sur la gestion des eaux pluviales.	2023-2024		Les lignes directrices seront appliquées aux nouveaux projets et travaux de rénovation.
<b>3.2</b>  Évaluer les risques d'inondation pour les biens et les opérations de la CCN se trouvant dans les zones inondables de récurrence 100 ans et 350 ans.	Une évaluation des risques d'inondation a été réalisée.	2020-2021		<p>Le projet a été retardé en raison de l'indisponibilité des données. En 2020-2021, la CCN a fait des démarches auprès de la Ville de Gatineau et des offices de protection de la nature de l'Ontario pour obtenir des données à jour sur les zones inondables de la région de la capitale nationale. En 2021-2022, ces données serviront à évaluer le risque d'inondation auquel sont actuellement exposés les propriétés, programmes et services de la CCN. Cette dernière explorera également l'incidence du changement climatique sur ce risque dans l'avenir.</p> <p>La CCN a également créé un tableau de bord de surveillance des inondations. Cet outil amalgame les données de plusieurs sources sur les inondations et les présente sur une unique plateforme conviviale. Cet outil aidera le personnel de la CCN à évaluer, prédire et gérer les inondations.</p>



## Objectif 4 : Énergie propre

MESURES	À QUOI RESSEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE LIMITE	ÉTAT	RÉSULTATS/COMMENTAIRES
<b>4.1</b> Évaluer le potentiel en énergie renouvelable des terrains et des bâtiments de la CCN afin d'accroître la proportion de systèmes de production d'énergie renouvelable autonomes.	Une évaluation du potentiel en énergie renouvelable des terrains de la CCN a été réalisée.	2020-2021		Les travaux relatifs à cette mesure n'ont pas encore commencé.
<b>4.2</b> Faciliter la connexion des édifices fédéraux et appartenant à la CCN au réseau énergétique de quartier de SPAC.	Le nombre d'édifices fédéraux et appartenant à la CCN que l'on prévoit connecter au réseau énergétique de quartier de SPAC a augmenté.	2023-2024		En vertu du Programme d'acquisition de services énergétiques de SPAC, la CCN entreprendra au printemps 2021 des travaux visant à connecter au nouveau système énergétique de quartier fédéral 14 bâtiments situés le long de la promenade Sussex et des rues George et York.  La future installation partagée de la Bibliothèque publique d'Ottawa et de Bibliothèque et Archives Canada, dans le secteur des plaines LeBreton, prévoit une connexion au système énergétique de quartier.



## Objectif 5 : Lacs et cours d'eau vierges

MESURES	À QUOI RESSEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE LIMITE	ÉTAT	RÉSULTATS/COMMENTAIRES
<b>5.1</b> Prioriser et restaurer les berges dégradées des cours d'eau et des lacs sur les terrains de la CCN afin d'améliorer l'intégrité des écosystèmes.	Une évaluation du patrimoine archéologique menacé se trouvant sur les terrains riverains de la CCN a été réalisée.	2021-2022		L'évaluation et la sauvegarde du patrimoine archéologique des berges gérées par la CCN se poursuivent. Ce projet de longue haleine prévoit l'examen de toutes les berges de la CCN et, jusqu'à maintenant, seule une petite portion a été évaluée. En 2020, la deuxième étape du projet a porté sur 15 sites archéologiques préeuropéens situés sur les berges de la rivière des Outaouais. Le travail comportait des fouilles de préservation limitées à un endroit au lac Leamy. Le projet sera achevé en 2021-2022, soit après la date d'échéance prévue.
	Les berges dégradées ont été recensées et priorisées.	2019-2020		Le recensement et l'établissement de l'ordre de priorité des berges dégradées sur l'ensemble des terrains de la CCN sont presque terminés. Cependant, compte tenu de l'impact répété des inondations et des modifications à l'utilisation du sol, le travail lié à cette mesure est toujours en cours.
	Au moins 25 % des berges hautement prioritaires ont été stabilisées et restaurées.	2023-2024		Sur les terrains urbains de l'Ontario, la CCN a restauré plus de 875 m de berges dégradées. En 2020-2021, les projets de restauration visaient l'île Victoria et divers endroits le long de la rivière Rideau et de la rivière des Outaouais, par exemple à proximité du pont du Portage; le long de la promenade Sir-John-A.-Macdonald; au mur de soutènement du sentier Britannia; et à la rampe de mise à l'eau du chemin Blair. La CCN a également examiné la documentation, ce qui aidera à établir des pratiques de gestion exemplaires pour l'amélioration et la restauration des bandes de protection riveraines.  Sur les terrains urbains du Québec, la CCN restaurera en 2021-2022 les berges des rivières Gatineau et des Outaouais ainsi que celle du lac Leamy.  La CCN a restauré toutes les berges hautement prioritaires du portefeuille des résidences officielles.
<b>5.2</b> Continuer de protéger les zones de végétation riveraine sur les propriétés louées.	Les nouveaux baux conclus chaque année comprennent des mesures de protection des milieux riverains.	2023-2024		Les locataires de propriétés agricoles doivent suivre les pratiques exemplaires de gestion agricole du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario et des offices régionaux de protection de la nature. Ils doivent notamment prévoir une zone tampon d'au moins 3 m le long des plans d'eau, des étangs, des ruisseaux, des fossés et des cours d'eau. Pour tous les autres types de location, des mesures de protection des milieux riverains doivent être prises pour tout projet réalisé sur les terrains adjacents à la berge.



## Objectif 6 : Terres et forêts gérées durablement

MESURES	À QUOI RESSEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE LIMITE	ÉTAT	RÉSULTATS / COMMENTAIRES
<b>6.1</b>  Adopter et mettre en œuvre une stratégie sur les forêts qui tient compte de la valeur du patrimoine naturel et culturel et qui est axée sur la protection des arbres en milieu urbain.	Une stratégie sur les forêts, qui tient compte de la valeur du patrimoine naturel et culturel et qui est axée sur la protection des arbres en milieu urbain, a été adoptée.	2019-2020		En avril 2021, la CCN a lancé sa première <a href="#">stratégie sur les forêts</a> .  Cette stratégie comporte un plan quinquennal assorti de 20 mesures et deux cibles qui amélioreront la façon dont la CCN gère ses arbres et ses forêts.
	Au moins 100 000 arbres ont été plantés.	2022-2023		Dans son rapport annuel de 2019-2020, la CCN indiquait que cette cible ne serait pas atteinte. Toutefois, la production de la Stratégie sur les forêts de la CCN a contribué à prouver le contraire – bien qu’avec un échéancier plus long.  La CCN a trouvé des lieux de plantation pour ces 100 000 arbres sur les terrains de la CCN d’ici 2026 et les a classés par ordre de priorité. Elle a confié à du personnel désigné la mise en œuvre de la Stratégie sur les forêts et explore plusieurs avenues de partenariat pour financer les projets de plantation.  Depuis 2014, la CCN a planté près de 20 000 arbres à divers endroits sur ses terrains dans le cadre de son programme de remplacement des arbres attaqués par l’agrile du frêne. En 2020-2021, elle a planté : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 45 gros arbres le long du sentier 27, dans le parc de la Gatineau;</li> <li>• 300 petits arbres à la ferme Moore, en collaboration avec les étudiants de La Cité;</li> <li>• 1 000 jeunes pousses, sur divers petits terrains dans la Ceinture de verdure;</li> <li>• 1 arbre commémoratif, au parc de la Confédération.</li> </ul> La CCN a établi un partenariat avec la fondation Thistledown en vue de planter plus de 1 200 arbres. Ce partenariat entrera en vigueur dès 2021-2022.
<b>6.2</b>  Contrôler, en collaboration avec les intervenants de la région, la propagation des espèces de plantes envahissantes.	Une approche coordonnée concernant le contrôle des espèces envahissantes a été adoptée.	2020-2021		La CCN n’a pas encore adopté avec les parties prenantes régionales une approche formelle et coordonnée de lutte contre les espèces envahissantes. Cependant, elle continue de lutter activement contre ces espèces sur ses terrains. Elle mène annuellement des opérations visant à éradiquer les espèces envahissantes, dans le cadre de sa gestion des terrains et d’une série de projets bénévoles.  En 2020-2021, cinq colonies de renouée du Japon ont été retirées manuellement au parc Hampton, sur une superficie de 900 m <sup>2</sup> . Pour assurer le succès de l’intervention, les Amis du parc Hampton participeront à la surveillance du secteur. Au parc de la Gatineau, des plants de petite pervenche ont été retirés sur 75 m <sup>2</sup> , en collaboration avec les Amis du parc de la Gatineau, et une activité d’éradication du dompte-venin de Russie est en cours à deux endroits. La réhabilitation de l’escarpement en cours, à la colline du Parlement, qui s’effectue en collaboration avec SPAC, comprend l’enlèvement d’espèces envahissantes et la plantation d’espèces indigènes.
<b>6.3</b>  Favoriser la connectivité des écosystèmes et des habitats naturels dans la région de la capitale nationale.	Des corridors potentiels ont été définis sur les terrains de la CCN et sur les terrains situés à côté ou près de ceux-ci.	2023-2024		Dans le Plan directeur du parc de la Gatineau qui vient d’être approuvé, la CCN a délimité certains corridors écologiques. Elle prépare actuellement un plan d’action pour les protéger. Elle fait appel pour ce faire à plusieurs parties prenantes régionales, y compris des fiducies foncières locales.
<b>6.4</b> Renouveler le plan d’action sur les ressources naturelles de la CCN, qui prévoit notamment l’amélioration de la biodiversité sur les terrains de la CCN.	Le Plan d’action sur les ressources naturelles de la CCN a été renouvelé.	2018-2019		Cette mesure a été entièrement mise en œuvre. Le financement du Plan d’action sur les ressources naturelles a été renouvelé à perpétuité, compte tenu de l’importance du programme pour la CCN.
	Au moins 15 projets ont été réalisés.	2022-2023		Depuis 2018, 21 projets ont été réalisés dans le cadre de ce programme. Ils sont au nombre de six en 2020-2021. Ces projets portaient sur le suivi de l’état de santé des écosystèmes; la recherche sur les espèces en péril; la lutte contre les espèces envahissantes; la préparation de lignes directrices sur l’habitat des pollinisateurs; et une étude scientifique sur la lutte contre les tiques.



## Objectif 7 : Populations d'espèces sauvages en santé

MESURES	À QUOI RESSEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE LIMITE	ÉTAT	RÉSULTATS / COMMENTAIRES
<b>7.1</b> Adopter, pour les immeubles et les terrains fédéraux, des normes de conception architecturale et d'aménagement paysager sécuritaires pour les oiseaux.	Des normes sécuritaires pour les oiseaux ont été adoptées.	2019-2020		Le conseil d'administration de la CCN a approuvé les <a href="#">Lignes directrices de conception sûre pour les oiseaux</a> . Ces lignes directrices ont été mises en ligne sur la page Web de la Stratégie de développement durable. Elles énoncent les pratiques exemplaires à adopter pour concevoir un bâtiment, un éclairage ou un aménagement paysager, et s'appliquent aux projets se déroulant sur les terrains fédéraux de la région de la capitale nationale. Les Lignes directrices de conception sûre pour les oiseaux s'harmonisent à la norme Conception de bâtiments respectueuse des oiseaux du Conseil canadien des normes et aux Lignes directrices de conception sécuritaire pour les oiseaux de la Ville d'Ottawa.
	Des normes sécuritaires pour les oiseaux sont appliquées pour tous les nouveaux projets mis en œuvre chaque année.	2023-2024		Les Lignes directrices de conception sûre pour les oiseaux, qui viennent d'être approuvées, s'appliquent maintenant à tous les projets. De plus, la CCN continue d'évaluer le risque que représentent ses bâtiments existants pour les oiseaux. Des projets pilotes seront mis en œuvre à propos des bâtiments qui représentent un risque élevé ou mortel.
<b>7.2</b> Acquérir des données sur la classification écologique des terrains et les analyser en vue de localiser et de protéger l'habitat potentiel d'espèces en péril.	Des données ont été acquises et analysées concernant les aires naturelles désignées.	2021-2022		Ce projet a été actualisé. La CCN compte maintenant utiliser les données sur la classification écologique des terrains en combinaison avec des systèmes d'images et d'information géographique téléobservées, pour cartographier et évaluer les attributs des habitats en vue de localiser et de protéger les habitats et les espèces préoccupants en matière de conservation. Elle travaille actuellement à obtenir des données de sources externes et internes lui permettant de classer les aires naturelles. Grâce à ces données, elle pourra faire une analyse plus poussée qu'en utilisant uniquement la classification écologique.
	Des données ont été acquises et analysées concernant d'autres terrains naturels.	2023-2024		Les travaux relatifs à cette mesure n'ont pas encore commencé.
<b>7.3</b> Créer un programme d'aménagement paysager favorable à l'habitat des pollinisateurs.	Des lignes directrices sur l'habitat des pollinisateurs ont été adoptées.	2020-2021		Les biologistes de la CCN ont commencé à passer en revue les plans d'aménagement paysager pour voir s'ils incluent des espèces indigènes, y compris celles qui attirent les pollinisateurs.  Elle a établi une orientation pour les projets de remise en état des terrains quant aux graines à privilégier pour créer un habitat accueillant pour les pollinisateurs. Cette orientation sera utile pour restaurer les aires naturelles après une démolition. Elle servira aussi de base à la création de lignes directrices plus formelles sur l'habitat des pollinisateurs.
	Le nombre d'hectares de nouvel habitat des pollinisateurs a augmenté.	2022-2023		2020-2021 a vu la création du jardin communautaire Goldenrod. Ce jardin de 246 m <sup>2</sup> est planté d'espèces qui attirent les pollinisateurs.  En tout, 11 projets de restauration à l'état naturel après une démolition ont été entrepris depuis 2018, afin de créer un habitat favorable aux pollinisateurs dans la Ceinture de verdure.  En tout, 3,2 ha ont été aménagés pour les pollinisateurs depuis 2018.
<b>7.4</b> Établir des lignes directrices afin de réduire la mortalité de la faune sur les routes.	Un projet de recherche a été réalisé pour guider la prise de décisions concernant l'incidence des routes sur la faune.	2023-2024		La CCN a conclu une entente de recherche pluriannuelle avec l'Université Carleton en vue d'observer et d'étudier l'impact des routes sur les aires naturelles de la Ceinture de verdure.



## Objectif 8 : Alimentation durable

MESURES	À QUOI RESSEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE LIMITE	ÉTAT	RÉSULTATS/COMMENTAIRES
<b>8.1</b> Créer une campagne de promotion des aliments produits localement sur les terrains de la CCN.	Une campagne de promotion des aliments produits localement a été lancée.	2020-2021	✓	La <a href="#">campagne de promotion des aliments produits localement</a> lancée en 2018 se poursuit. Entre autres initiatives pour 2020-2021, la CCN a mis en ligne une carte interactive indiquant où se trouvent les fermes alimentaires locales et les décrivant brièvement.
<b>8.2</b>  Élaborer une stratégie de production alimentaire relative aux terrains urbains pour compléter la Stratégie en matière d'alimentation et d'agriculture durable.	Une stratégie de production alimentaire a été créée.	2022-2023	–	Les travaux relatifs à cette mesure n'ont pas encore commencé.
	Cinq nouveaux partenariats ont été établis pour mettre en œuvre la stratégie de production alimentaire relative aux terrains urbains.	2022-2023	–	Les travaux relatifs à cette mesure n'ont pas encore commencé.
<b>8.3</b> Améliorer la conservation et la qualité du sol et des ressources en eau.	Cinq projets mis en œuvre (projets appliquant les meilleures pratiques de gestion, projets pilotes ou projets de recherche) visent à acquérir et à analyser des données sur la santé et la qualité des sols.	2023-2024	✓	En 2020-2021, la CCN a aidé une ferme de la Ceinture de verdure à faire la transition à l'agriculture biologique. Depuis 2018, les terres de six fermes de la Ceinture de verdure ont été converties à la culture biologique, ce qui améliore la qualité du sol et de l'eau en plus d'augmenter l'offre alimentaire locale et la résilience climatique. Ces fermes comprennent les suivantes : Ottawa Farm Fresh, Beet Box, Greta's Organic Gardens, Backyard Edibles, Mike's Garden Harvest et Ekoroot Farm.
<b>8.4</b> Diversifier les cultures sur les terres agricoles servant à des activités de monoculture, et accroître la production alimentaire sur les terres agricoles existantes de la Ceinture de verdure	Une évaluation a été réalisée concernant les aliments produits ou qui pourraient être produits sur les terres de la CCN (type, qualité et quantité).	2020-2021	!	En 2019, la CCN a effectué une enquête sur ses terres agricoles pour évaluer les types d'agriculture qui y sont pratiqués. Des enquêtes de suivi pour évaluer les aliments produits sur les terres de la CCN étaient prévues en 2020-2021, mais ont été retardées en raison de la pandémie de COVID-19.
	Dans la Ceinture de verdure, au moins 200 ha de terres agricoles existantes ont été convertis à la production alimentaire.	2021-2022	✓	En 2020, 67 ha de terres agricoles de la Ceinture de verdure ont été convertis à la production alimentaire, ce qui porte à 528 ha en tout la surface de terres agricoles ainsi converties.



Mike's Garden Harvest : une ferme durable à saveur communautaire dans la Ceinture de verdure



## Objectif 9 : Rapprocher les Canadiens de la nature

MESURES	À QUOI RESSEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE LIMITE	ÉTAT	RÉSULTATS/COMMENTAIRES
<b>9.1</b>  Établir de nouveaux partenariats avec des organismes locaux afin de réaliser des programmes et des projets de sensibilisation et de participation des citoyens concernant la conservation de la nature et de la biodiversité sur les terrains de la CCN.	Le nombre de bénévoles, de participants et de visiteurs dans les parcs et les espaces verts de la CCN a augmenté grâce à de nouveaux partenariats.	2020-2021		<p>Pour le portefeuille des terrains urbains de l'Ontario, la CCN a établi un partenariat avec les Amis du parc Hampton pour lutter contre l'espèce envahissante qu'est la renouée du Japon, à la suite d'un projet de restauration qui a eu lieu en 2020 dans ce parc.</p> <p>Dans le cadre d'un partenariat continu avec les Amis du jardin de Maplelawn, 35 bénévoles ont mené la restauration et l'entretien du jardin de Maplelawn, un lieu historique national.</p> <p>Malgré la pandémie de COVID-19, de nombreux bénévoles ont fait don de leur temps pour aider la CCN dans ses activités de conservation de la nature en 2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 bénévoles du programme de science citoyenne ont répertorié les traces d'animaux dans le parc de la Gatineau, cet hiver.</li> <li>• 67 bénévoles ont recensé les plongeurs huards et les papillons monarques;</li> <li>• 7 bénévoles ont aidé les Amis du parc de la Gatineau à lutter contre les espèces envahissantes;</li> <li>• 79 bénévoles ont aidé à entretenir les sentiers du parc de la Gatineau;</li> <li>• 30 patrouilleurs bénévoles ont aidé la CCN à assurer la sécurité sur les sentiers du parc de la Gatineau, cet hiver.</li> <li>• 15 bénévoles ont « adopté un sentier » du parc de la Gatineau, en vérifiant l'état de leur entretien, en faisant rapport de leurs observations et en sensibilisant les usagers.</li> </ul>
<b>9.2</b>  Promouvoir l'accessibilité des parcs et des espaces verts de la capitale par les transports en commun.	Une évaluation concernant l'accessibilité des espaces verts a été réalisée, et des recommandations pour accroître leur accessibilité par les transports en commun ont été formulées.	2021-2022		<p>Le Plan directeur du parc de la Gatineau approuvé en 2020-2021 vise à améliorer l'équité de l'accès au parc et l'expérience des usagers, et à réduire l'impact des véhicules sur le parc.</p> <p>La CCN a pris part à plusieurs consultations avec la Ville d'Ottawa à propos des projets de transport en commun qui pourraient améliorer l'accès à la Ceinture de verdure. Avec le prolongement de l'O-Train jusqu'à Barrhaven et le projet de transport rapide par autobus du chemin Blair, il y aurait deux stations de transport en commun rapide adjacentes à la Ceinture de verdure.</p>
<b>9.3</b>  Travailler avec des partenaires et le secteur privé pour installer de nouvelles stations de vélopartage dans les espaces verts urbains de la CCN.	Le nombre de stations de vélopartage sur les terrains de la CCN a augmenté.	2022-2023		En ce moment, il n'y a pas de programme de vélos en libre-service dans la région de la capitale nationale. La CCN soutient toujours le déploiement d'un tel programme sur ses terrains et cherchera à chapeauter l'élaboration d'un programme régional de vélos en libre-service administré par les deux Villes.



## Objectif 10 : Collectivités sûres et en santé

MESURES	À QUOI RESSEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE LIMITE	ÉTAT	RÉSULTATS/COMMENTAIRES
<b>10.1</b> Assainir les sites les plus prioritaires se trouvant sur les terrains de la CCN dans le cadre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux.	Au moins 1,5 ha de terrain a été assaini.	2023-2024		Les travaux se poursuivent afin d'assainir le site contaminé le plus prioritaire de la CCN, soit l'île Victoria. Au moins 1,13 ha de terrain a été assaini jusqu'à maintenant. Pour 2021-2022, la CCN prévoit assainir encore 1,09 ha.
<b>10.2</b> Évaluer des solutions de rechange à l'utilisation de pesticides chimiques sur les terrains de la CCN en vue de réviser les politiques et les pratiques actuelles.	Une évaluation a été réalisée concernant l'utilisation de pesticides sur les terrains de la CCN.	2020-2021		Pour faciliter la révision de sa politique sur les pesticides, la CCN a évalué les pesticides utilisés sur ses terrains et examiné la documentation sur l'impact de divers pesticides sur l'environnement et la santé; la politique sur les pesticides d'autres autorités; et des solutions de rechange à l'utilisation de pesticides chimiques.
	La politique de la CCN sur les pesticides a été révisée.	2022-2023		Un ensemble de recommandations sera formulé en fonction de l'évaluation des pesticides utilisés sur les terrains de la CCN et de l'examen des pratiques exemplaires en gestion de l'entretien des terrains. Ces recommandations seront utiles pour la révision la politique de la CCN sur les pesticides.

*En randonnée sur la promenade de bois  
surplombant la tourbière Mer Bleue*



---

# Glossaire

**achats écologiques** : Approche des achats d'entreprise selon laquelle les impacts environnementaux des biens et des services, en plus du prix et de la qualité, jouent un rôle important dans les décisions d'achat.

**adaptation au changement climatique** : Ajustement des décisions, des activités et de la pensée en fonction des changements climatiques observés ou prévus, afin de réduire les dommages ou de tirer parti de nouvelles possibilités.

**assainir** : Retirer les contaminants du sol, des eaux souterraines, des sédiments ou des eaux de surface pour en éliminer tout danger pour les humains et la faune.

**bâtiment à carbone zéro** : Bâtiment à haute efficacité énergétique dont les émissions minimales sont compensées par la production d'énergie renouvelable sans carbone ou la fourniture de ce type d'énergie, ou une compensation carbone élevée.

**biodiversité** : Toutes les variétés d'animaux, de végétaux et autres espèces vivantes qui habitent dans un milieu, n'importe où sur la planète.

**capital naturel** : Stocks de ressources naturelles, terres et écosystèmes qui fournissent un éventail de ressources et de flux de services écosystémiques nécessaires à la vie sur terre.

**carboneutre** : Qui ne produit aucune émission nette carbone; d'abord en réduisant les émissions de carbone, puis en compensant les émissions inévitables au moyen de projets qui retirent le carbone de l'atmosphère.

**décarboniser** : Réduire la quantité de gaz à effet de serre produits par un bien ou résultant d'un processus.

**démolition verte** : Processus de démantèlement d'un bâtiment de manière à ce que le plus grand nombre possible de ses éléments puissent être recyclés ou réutilisés, plutôt que d'être envoyés dans des sites d'enfouissement.

**détournement des déchets** : Réduction, réutilisation et recyclage des déchets menant à la réduction des déchets envoyés aux sites d'enfouissement.

**développement durable** : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

**eaux pluviales** : Eau de pluie ou de la neige, ou toute autre forme de précipitation qui a touché le sol ou toute autre surface.

**écosystème** : Unité d'organismes interdépendants qui partagent le même habitat.

**efficacité énergétique** : État de fonctionnement d'un système qui utilise moins d'énergie pour effectuer une tâche donnée, éliminant ainsi le gaspillage d'énergie.

**énergie propre** : Désigne les sources d'énergie renouvelable, les technologies nucléaires, les technologies de captage et de stockage du carbone, ainsi que la réduction de la demande grâce à l'efficacité énergétique.

**énergie renouvelable** : Énergie provenant de sources inépuisables, comme le soleil (énergie solaire), le vent (énergie éolienne) ou les vagues (énergie marémotrice), ou qui peut être reconstituée naturellement avant d'être épuisée, comme la biomasse et le débit des cours d'eau (énergie hydroélectrique).

**équité sociale (ou justice sociale)** : Désigne le concept d'une société qui accorde aux individus et aux groupes un traitement juste et une part équitable des avantages de la société. Dans ce contexte, la justice sociale est fondée sur les concepts de droits de la personne et d'équité. En vertu de la justice sociale, tous les groupes et tous les individus bénéficient de droits importants tels que la protection de la santé et un seuil minimal de revenu.

**espèces en péril** : Espèces végétales ou animales ayant un statut spécial au niveau fédéral ou provincial parce qu'elles sont vulnérables à l'extinction. Ces espèces peuvent être inscrites sur la liste des espèces préoccupantes, menacées, en voie de disparition, disparues du pays ou disparues.

**friche industrielle** : Propriété commerciale ou industrielle abandonnée, inutilisée ou sous-utilisée où les actions passées ont causé une contamination de l'environnement, mais qui a encore un potentiel de réaménagement ou qui offre d'autres possibilités économiques. Les friches industrielles sont généralement situées dans les zones urbaines.

**gaz à effet de serre** : Gaz tels que l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O), le méthane (CH<sub>4</sub>) et surtout le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) qui s'accumulent dans l'atmosphère et agissent pour retenir la chaleur atmosphérique, contribuant ainsi au changement climatique.

**gestion des eaux pluviales** : Processus qui traite de la composante des eaux de ruissellement de surface en zones urbaines qui sont ou seraient recueillies au moyen d'égouts pluviaux municipaux séparés.

**intendance** : Gestion des ressources de telle sorte qu'elles puissent être transmises avec intégrité aux générations futures.

**pollinisateur** : Animal, comme un oiseau ou un insecte, qui transporte le pollen d'une plante à l'autre.

**résilience** : Capacité d'un système social ou écologique à absorber les perturbations tout en conservant la même structure de base et les mêmes modes de fonctionnement, sa capacité d'auto-organisation et sa capacité de s'adapter au stress et au changement.

**services écosystémiques** : Services que l'humanité tire de fonctions écologiques telles que la photosynthèse, la production d'oxygène et la purification de l'eau.

**site contaminé** : Terrain qui contient des substances chimiques (p. ex. métaux lourds ou produits pétroliers) qui peuvent présenter un risque pour la santé humaine ou l'environnement, ou qui dépassent les niveaux établis dans les politiques ou les règlements.

**système énergétique de quartier** : Système composé d'installations centrales qui chauffent les bâtiments avec de l'eau chaude ou de la vapeur et refroidissent les bâtiments avec de l'eau glacée. L'eau circule dans des tuyaux souterrains reliés en boucle. Ce procédé consomme moins d'énergie et est plus efficace que l'utilisation d'équipement dans chaque bâtiment.

---

## Participez

Chaque résidant de la région de la capitale nationale a un rôle à jouer pour bâtir une région de la capitale nationale plus verte et durable. Que vous fassiez partie du milieu des affaires de la région, que vous vous engagiez dans votre quartier ou que vous souhaitiez rendre votre foyer plus écologique, vos efforts sont essentiels à notre réussite commune.

---

## Restez branchés

Pour vous abonner au bulletin électronique et obtenir d'autres renseignements au sujet des niveaux de référence et des progrès réalisés, consultez la [page Web sur la Stratégie de développement durable](#). Vos commentaires et suggestions sur la façon dont la CCN pourrait renforcer ou améliorer ses efforts en matière de durabilité sont les bienvenus.

Pour en savoir plus ou pour participer à ces efforts, communiquez avec la CCN.

Courriel : [info@ncc-ccn.ca](mailto:info@ncc-ccn.ca)

Téléphone : 1-800-465-1867 (sans frais)

ATS : 1-866-661-3530 (sans frais)

Courrier : 40, rue Elgin, pièce 202  
Ottawa (Ontario) K1P 1C7



*Le pont Alexandra, sur la rivière des Outaouais, vu des écluses d'Ottawa à l'entrée du canal Rideau*

## Commission de la capitale nationale

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, (Ontario) K1P 1C7, Canada  
Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867  
ATS : 613-239-5090 • ATS sans frais : 1-866-661-3530  
Télécopieur : 613-239-5063 • Courriel : [info@ncc-ccn.ca](mailto:info@ncc-ccn.ca)  
[www.ccn-ncc.gc.ca](http://www.ccn-ncc.gc.ca)

*Stratégie de développement durable  
Rapport annuel 2020-2021*

*Numéro de catalogue : W91-5F-PDF*